

À la rencontre des citoyens



Les rencontres proposées par les élus dans les quartiers permettent d'informer les habitants et en particulier du blocage des taux de fiscalité locale. Elle offre aussi l'occasion de recueillir leurs remarques au plus près du terrain. L'équipe municipale maintient ce contact direct important avec les citoyens.

dernière page

La solidarité face à la tempête

Après la mobilisation exemplaire de tous face à la tempête du 24 janvier dernier, des semaines de travail ont été nécessaires pour réparer les dégâts.

page 5

Une fleur qui distingue notre commune



Qualité de l'environnement et sérieux du dossier présenté : notre commune a décroché une fleur au concours des Villes et villages fleuris.

page 10

Qui s'occupe de nos routes ?

La commune ou d'autres collectivités, qui s'occupe de la route qui passe devant chez vous ? La liste complète des voies tarusates dans cette édition.

pages 8 - 9

Des initiatives pour les enfants et les jeunes

Accueil périscolaire en place, recrutement d'un animateur sportif, projet de centre de loisirs relancé... : les initiatives en faveur des enfants et des jeunes se multiplient.

page 10

Votre agenda de l'été

page 15

Sommaire

Le Tarusate - journal gratuit d'informations édité par la commune de Tartas - Dépôt légal à parution - ISSN en cours
Éditeur : Mairie - 6 place Gambetta 40400 - Tartas
Tél. : 05 58 73 41 06 - Fax : 05 58 73 30 41
Directeur de la publication : Jean-François Broquères, maire de Tartas
Comité de rédaction : Jean-françois Broquères, Stéphane Bruvey, Dominique Degos, Patrice Lassus, Jean Marsan, Carine Polèse, Catherine Ulmann.
Photos : mairie de Tartas.
Conception, rédaction, fabrication : Socrate communication 26 avenue Gustave Eiffel 33695 - Mérignac cedex - Tél. 05 56 51 32 86
Courriel : socratecom@free.fr
Impression : Imprimerie Lacoste-Roque 8, rue du 4 Septembre 40000 Mont de Marsan - Tél. : 05 58 46 08 08 - Tirage : 1 500 exemplaires.

Éditorial

De l'action et de la méthode

page 3

Finances

Pas d'augmentation de la fiscalité

page 4

Tempête

Une mobilisation solidaire face aux intempéries

page 5

Jeunesse

Des actions en faveur des enfants et des jeunes

page 6

Travaux

Nombreux chantiers en cours

page 6

Voirie

Qui s'occupe de nos routes ?

page 8

Voirie

Investissements massifs sur la voirie : 300 000 euros

page 9

Cadre de vie

Une fleur de ville à la boutonnière
Le mai enraciné pour l'avenir

page 6

Vie quotidienne

Des jeunes acteurs de la démocratie

page 12

Covoiturage + bus : le ticket gagnant

page 13

Sports et loisirs

Les emprunteurs de livres sont les bienvenus

page 14

Votre agenda

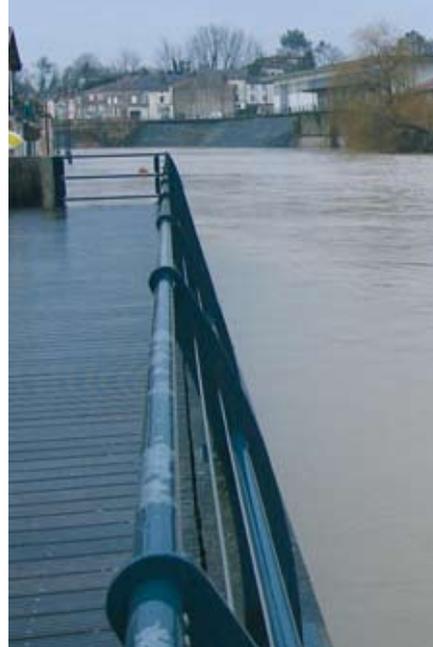
Les manifestations à ne pas manquer

page 6

Zoom sur...

Les réunions de quartiers

dernière page



De l'action et de la méthode

Comment ne pas commencer ce premier éditorial en évoquant la tempête du 24 janvier dernier dont les marques encore fraîches resteront dans notre paysage pour longtemps. Je veux retenir aujourd'hui de cet épisode douloureux **la mobilisation de tous et la solidarité qui nous ont permis de surmonter ensemble les difficultés**. Je souhaite rendre hommage à la présence sur le terrain de l'équipe municipale (particulièrement dans un moment où j'ai moi-même été immobilisé), mais aussi au personnel communal qui a été largement mis à contribution, à tous les bénévoles qui ont participé aux travaux de déblaiement, ou qui ont simplement aidé leurs voisins. À l'évidence, sans cet effort collectif, il aurait fallu plus de temps pour retrouver un fonctionnement normal.

Pour notre commune, cet événement a retardé bien des projets que nous étions impatients, comme beaucoup d'entre vous, de voir se concrétiser. D'autant qu'il s'est ajouté à un climat de profonde incertitude lié à la crise financière et à une éventuelle réforme des collectivités locales françaises. Heureusement, au cours des premiers mois de notre mandat, nous avons pris en charge l'ensemble des dossiers et nous avons bâti le cadre de nos futures réalisations.

Étape déterminante, nous avons confirmé nos priorités dès le budget 2009. Vous retrouverez dans les pages qui suivent **les orientations et les actions qui ont été retenues**. Par exemple, l'effort très important sur la voirie qui mobilisera 300 000 euros, la politique forte du secteur enfance-jeunesse, le soutien aux associations, l'entretien de notre patrimoine, la préparation de l'avenir avec une politique d'acqui-

sitions foncières ambitieuse.

Dans le même temps, **nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts**. Nous avons, de plus, défini une nouvelle méthode de travail. Cela s'est traduit, par exemple, par la concertation sur **la création du futur centre de loisirs** avec les communes dont les enfants fréquentent déjà nos installations. Certaines ont déjà délibéré pour décider de contribuer aux charges de fonctionnement de ce futur équipement. Cette approche nous permettra de bénéficier de financements complémentaires, notamment du Conseil Régional et de l'Europe. Au final, ces démarches permettront de **modérer le coût de l'opération pour l'ensemble des contribuables tarusates**.

Autre volet de cette nouvelle méthode, **les réunions d'informations promises ont été tenues** dans les quartiers. Elles nous ont montré l'intérêt de nombreux citoyens pour l'action des élus. Vous avez été plus de six cents à y participer. Soyez-en remerciés. Nous continuerons à aller vers vous pour vous rendre compte de notre travail et écouter vos réflexions. À l'heure où sera distribué ce journal, un nouvelle série de rencontres aura d'ailleurs commencé.

Ce premier numéro du nouveau « Tarusate », votre journal communal, s'efforce de répondre au mieux à votre demande d'information sur l'action municipale. N'hésitez pas à nous écrire pour faire part de vos idées ou propositions pour son amélioration. Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-François Broquères
maire de Tartas



Jean-François Broquères, maire de Tartas

En direct de la mairie...

> L'esprit solidaire de la commune de Jarnac

Suite à la tempête, le maire de la commune de Jarnac en Charente, a adressé au maire de Tartas un courrier annonçant la décision du conseil municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 1000 euros à notre commune pour marquer sa solidarité. Un geste amical, expression d'un esprit de solidarité particulièrement réconfortant en ces périodes difficiles.

> Permanences du maire

Le maire assure une permanence en mairie tous les samedis matin de 9 heures à midi sans rendez-vous.

Il est aussi possible pour des questions spécifiques de prendre contact avec le maire ou un adjoint au secrétariat de la mairie.

> Par courriel

Il est possible d'adresser un message directement au maire par courriel à l'adresse suivante : le.maire.tartas@orange.fr

> Inscription sur les listes électorales

Les nouveaux résidents dans la commune peuvent se faire inscrire sur les listes électorales de Tartas jusqu'au 31 décembre 2009, dernier délai. Les intéressés doivent se présenter en mairie eux-mêmes, munis de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les orientations budgétaires confirmées

Soucieux de poursuivre une gestion financière sage et raisonnable, le conseil municipal a entériné les orientations suivantes :

- **Pas d'augmentation de la pression fiscale**, c'est-à-dire le maintien des taux en vue de ménager les contribuables en période de crise financière avec les menaces sur le pouvoir d'achat.

Taxe d'habitation : 12,89 %

Taxe foncière (bâtie) : 21,14 %

Taxe foncière (non-bâtie) : 44,38 %.

- **Volonté de ne pas recourir à l'emprunt en 2009**, pour engager une baisse de la dette (moins 300 000 € en année pleine) et ainsi reconstituer une importante capacité d'emprunt pour financer de futurs investissements importants (Centre de loisirs).

- **Maintien d'une politique d'investissements raisonnable** financièrement.

- **Un budget global** qui se répartit ainsi : 3 850 000 € en fonctionnement, 1 853 000 € en investissement.

Des priorités renforcées

Une bonne gestion permet de mettre en œuvre les priorités tout en assurant le fonctionnement quotidien de l'ensemble des services communaux. Elles sont bâties autour des principaux axes suivants :

- **Une politique en faveur de la Jeunesse et des associations** (contrat éducatif local, accueil périscolaire, école multisports, salle de réception foot, centre de loisirs...).

- **Le bon entretien du patrimoine** : programme voirie, rénovation des bâtiments communaux, église St Jacques...

- **La préparation de l'avenir avec une politique ambitieuse d'acquisitions foncières** et le lancement prochain de la construction de nouveaux logements.

- **La prise en compte des questions d'environnement** avec notamment la réalisation de diagnostics thermiques sur nos bâtiments, l'étude de création de jardins familiaux.

Les marges de manœuvre financières reconstituées

Les décisions des élus ont visé à rétablir les équilibres budgétaires afin d'être en mesure de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale cette année et de préparer les investissements futurs en particulier le centre de loisirs.

L'équipe municipale s'est fixée pour objectif d'améliorer les équilibres budgétaires afin de pouvoir assurer la mise en œuvre de ses projets.

Première conséquence : en 2008 la commune a dégagé un excédent de fonctionnement qui s'élève à 512 000 € (contre 364 000 € en 2007), fruit d'une gestion budgétaire serrée selon le principe que « toute nouvelle dépense engagée doit préalablement être couverte par des économies à due concurrence ». Ainsi, la commune disposait début 2009 d'une somme de 671 000 € libre de toute affectation contre 429.000 € un an plus tôt.

D'importants emprunts de 2006 à 2008

Il a fallu également prendre en compte l'important volume d'emprunts souscrits par la municipalité précédente pour financer les travaux réalisés sans programmation en 2006/2007. Sur la

période, 1 600 000 € ont été empruntés dont 700 000 € en janvier 2008, deux mois avant les élections. Ces opérations ont porté le montant total de la dette à 3 679 184 € au 31 décembre 2008 soit environ 1.200 € par habitant. Du fait de ces nombreux emprunts, le montant total de l'annuité est passé de 435.000 € en 2008 à 464.000 € cette année.

Une situation rétablie

À la demande du conseil municipal en mars 2009, Mme le Percepteur a présenté les résultats d'une étude sur la situation de la commune de Tartas. Il en ressort qu'au vu des quatre principaux indicateurs retenus (endettement, solvabilité, capacité d'épargne, autofinancement courant), trois peuvent être considérés comme bons, le quatrième s'approchant des critères optimum. Cette évolution marque une inflexion par rapport à 2007 où l'on avait constaté une dégradation de ces indicateurs.

Chiffres clés de l'investissement en 2009

Désignation	Dépenses
Église Saint-Jacques	315 000,00 €
Voirie communale	269 743,00 €
Acquisitions terrains et immeubles	257 000,00 €
Salle de réception football	220 000,00 €
Aménagements bâtiments, acquisitions matériel et mobilier	197 552,50 €
Place du Luc	63 000,00 €
Centre de loisirs	60 000,00 €
Autres opérations d'équipement	35 000,00 €
Total équipement	1 417 295,50 €

Les principaux chiffres de l'investissement pour la commune de Tartas en 2009

Une mobilisation solidaire face aux intempéries

À l'image des nombreux bénévoles et des équipes de secours, les élus se sont mobilisés sur le terrain pour apporter assistance et permettre le retour à une vie normale.

Au plus près des habitants touchés par la tempête du 24 janvier dernier, l'organisation des secours d'urgence s'est structurée à partir de la commune. Une cellule de crise a été mise en place immédiatement et les services mobilisés.

Bénévoles et professionnels

Le personnel communal a effectué un travail remarquable durant une dizaine de jours afin de déblayer voies et chemins. Dès le samedi matin, de nombreux bénévoles s'étaient proposés afin d'aider au déblaiement. Le chantier d'insertion de l'Arbre à Pain a également apporté son aide aux sinistrés, notamment en tronçonnant les arbres barrant les routes et accès aux maisons. Les pompiers venus de Vendée et de Côte d'Armor, venus en renforts ont pu être hébergés au gymnase. Sous la responsabilité du capitaine Roy, ils sont intervenus en coordination avec les sa-



De nombreuses routes ont été coupées par des arbres qu'il a fallu déblayer en urgence.



L'avenue de la Chalosse a été coupée par un pylône EDF.

peurs-pompiers locaux fortement sollicités durant toute cette période.

Visites dans les quartiers

Les élus ont assuré des visites dans les quartiers afin de soutenir les sinistrés. Ils se sont rendus auprès des personnes âgées isolées pour un peu de réconfort et recenser les besoins d'aide.

La salle polyvalente a été transformée en salle de réfrigération pour accueillir les congélateurs qui n'étaient plus alimentés chez les particuliers.

Au gymnase, une permanence a été mise en place pour permettre l'utilisation des douches. Des groupes électrogènes ont été mis à disposition des personnes médicalisées et plus généralement des bougies, piles, réchauds à gaz.

Toitures endommagées

Du côté du patrimoine bâti, la commune déplore des dégâts sur les toitures de l'église, du bâtiment de la crèche, du gymnase, des ateliers communaux et sur les clôtures de la piscine et du stade. Il a fallu, par ailleurs, effectuer des réparations sur les arènes pour un montant de



Les inondations se sont ajoutées aux difficultés des voies coupées par les arbres abattus.



La salle polyvalente a hébergé jusqu'à 54 congélateurs.

9 500 €. Les poteaux du terrain de rugby ont aussi plié sous les assauts du vent.

La commune a déclaré pour 150 000 € de dégâts auprès des services de l'État afin d'obtenir un dédommagement pour des biens non couverts par les assurances.

Trois équipes mobilisées jusqu'en mars !

Les équipes de la commune ont travaillé sur les dégâts de la tempête jusqu'à fin mars. Au total, trois équipes de quatre agents ont été mobilisés pendant presque soixante jours. Ils sont intervenus sur une trentaine de kilomètres de voies. La liste de leurs interventions donne une idée de l'ampleur des chantiers : 15 km de voies communautaires, 500 m de voies départementales, 9 km de voies communales et de chemins, 5 km de voies ou chemins ouverts pour EDF. De plus, une équipe a été mise à disposition avec une nacelle auprès des pompiers pour des intervention sur Tartas, Meilhan, Carcen, Carcarès, Gouts et Audon.

Le montant de ces interventions s'élève ainsi pour la commune à plus de 100 000 euros, sans compter les consommables et les équipements.

Interview

3 QUESTIONS À... Dominique Degos

adjointe au maire chargée
de l'éducation et de la petite enfance

À quoi sert un Contrat éducatif local ?

L'éducation y est abordée dans sa globalité et la commune s'engage dans un travail avec tous les partenaires : familles, État (en particulier les enseignants), le milieu associatif et les collectivités locales. Le Contrat éducatif local permet de soutenir et de financer des actions menées par des associations, les écoles ou la commune, en particulier avec le soutien de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

Qui est concerné ?

Tous les enfants scolarisés, de l'école maternelle jusqu'au collège, voire au lycée afin de leur permettre d'accéder gratuitement à différentes activités culturelles ou sportives.

Quels sont les projets ?

La commission Éducation a retenu quatre thématiques principales : l'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia, l'éducation à l'environnement, les pratiques physiques et sportives, et l'éducation à la santé. À partir de là, le groupe de pilotage du CEL a sélectionné des actions très diversifiées. Par exemple l'éveil musical, le théâtre ou les sports à l'école Jules Ferry, l'école multisports, les Jardins du Monde à l'école Saint-Joseph et bien d'autres. Le budget s'élève à 34 013 euros dont 6 200 euros de subvention Jeunesse et Sports, le reste étant pris en charge par la commune sous forme de subvention et de mise à disposition de personnel communal.

Des actions en faveur des enfants et des jeunes

Accueil périscolaire, soutien aux associations, embauche d'un éducateur sportif... la municipalité multiplie les initiatives en faveur de l'enfance et des jeunes dans le cadre d'un contrat éducatif local.

La relance du contrat éducatif local a marqué le renouveau de la politique de la commune en direction de l'enfance et des jeunes.

Pas moins de treize actions ont bénéficié de financements et d'un soutien important avec, pour certains, la mise à disposition de personnel communal.

Un éducateur sportif a été embauché à la rentrée dernière afin de renforcer le dispositif.

Le but : apporter un « plus » aux enfants et dans le même temps à leurs parents. La mise en place de l'accueil périscolaire le mercredi très attendu par les familles en constitue un exemple significatif.

Cette mobilisation en direction de la



De nouveaux jeux ont été installés à l'école maternelle

jeunesse se poursuit avec des projets à l'étude : la construction d'un centre de loisirs et d'un lieu d'accueil pour les adolescents.

La vie en musique pour les « Petits soleils »

«Les petits soleils», un joli nom pour un établissement qui accueille les enfants âgés de deux mois à trois ans jusqu'à leur rentrée en école maternelle. La crèche, comme on l'appelait avant, a investi dans la musique et le chant cette année avec une dotation exceptionnelle de 10 000 euros du Conseil général. Un budget qui a permis l'achat d'instruments, de CD, de livres mais aussi l'intervention d'une animatrice spécia-

lisée et l'équipement d'une salle dédiée. Cette porte ouverte sur l'univers musical s'est avérée bénéfique pour tous.

Rappelons que l'accueil est proposé de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi avec deux périodes de fermeture en fin d'année et en août.

Modalités d'inscription : auprès de la directrice sur rendez-vous en téléphonant au 05.58.73.32.08.



Initiation aux jeux traditionnels pendant la pause du midi à l'école Jules Ferry

Centre de loisirs : un projet intercommunal est lancé

Par le biais de la commission extramunicipale, la commune a relancé le projet du centre de loisirs en consultant les communes dont des enfants sont déjà accueillis dans les structures tarusates. Certaines ont d'ailleurs déjà délibéré afin de confirmer leur participation. En inscrivant ce dossier dans un cadre intercommunal, la municipalité pourra chercher des financements complémentaires auprès de la Région et de l'Europe qui disposent de programmes spécifiques pour ce type d'équipement. Ce travail est réalisé, de plus, en cohérence avec celui du Pays Adour-Chalosse-Tursan qui vise à déterminer sur l'ensemble de son territoire les équipements structurants.

Place du Luc : un chantier qui se termine bien



Le suivi des dernières phases de travaux sur la place du Luc a permis de dégager une économie de 80 000 euros. Bonne opération pour les Tarusates car cette somme a permis d'acquérir le mobilier urbain qui n'était pas prévu dans le projet initial.

D'autres améliorations ont pu être apportées, notamment avec l'aménagement de places de parking et des arrêts « minute » destinés à faciliter l'accessibilité aux commerces et aux services. La fin du chantier a mobilisé 63 000 euros au budget 2009.

Les personnes âgées satisfaites de leur local rénové



Le local pour les personnes âgées a été entièrement rénové et repeint à la grande satisfaction de ses utilisateurs.

Les installations communales équipées de systèmes d'alarme

La commune a décidé la mise en sécurité de ses bâtiments avec l'installation de systèmes d'alarme. Cette opération pour un montant total de 20 000 euros concerne la grange Pelletrin, la bibliothèque, le bâtiment d'animation, le local du foot, le gymnase, les bâtiments du stade, du tennis et de l'école de musique. Rappelons que le gymnase avait été l'objet d'une effraction récemment.

Nouveau chantier pour l'église Saint-Jacques

L'église Saint-Jacques va faire l'objet d'une réhabilitation importante en particulier avec la restauration intérieure de la nef et de la tourelle. Le projet architectural et technique fait suite à l'étude préalable qui avait été déposée en 2002 pour la restauration générale du monument et aux travaux extérieurs qui avaient été menés en 2004.

La maison de retraite restructurée



L'inauguration de l'unité Alzheimer en juin 2008 est venue conclure le chantier de restructuration de la maison de retraite. Une douzaine de personnes atteintes de cette redoutable maladie peuvent désormais y être accueillies.

Qui s'occupe de nos routes ?

La décentralisation a réparti les responsabilités en matière de voirie en fonction de son usage. La commune se charge des voies d'usage essentiellement local, les routes d'intérêt intercommunal sont confiées à la Communauté de communes, celles d'intérêt départemental au Conseil général qui s'est vu également confier récemment une partie des routes nationales par l'État. Voici la liste complète des voies qui desservent Tartas. En trouvant le nom de la route qui passe devant chez vous, vous saurez qui s'en occupe. . .

Les voies communales

<p>Voirie dépendant de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">- allée Daret- allées Marines- chemin de Batby- chemin de Berguit- chemin de Bourguignon- chemin de Brouhocqs- chemin de Californie (sauf 125ml depuis la route de Carcarès)- chemin de Callonge- chemin de Halage- chemin de Haouron- chemin de Harlan- chemin de la Bretagne- chemin de la Houze- chemin de la Prabente (sauf 308ml depuis la rue Carnot)- chemin de Lamoule- chemin de Laourens- chemin de Lasvignes (sauf 26 ml depuis le chemin de	<p>Jacques)</p> <ul style="list-style-type: none">- chemin de Layere- chemin de Legroun- chemin de Loustalot- chemin de Martiac- chemin de Pargade- chemin de Pericon- chemin de Pinton- chemin de Pouy- chemin de Sarrebruck- chemin de Sarrenсот- chemin de St-Paul- chemin de Tournon- chemin du Flamant- chemin du Moulin- impasse Calmette- impasse de la Bretagne- impasse Pechucq- impasse de Tarragon- impasse des Écureuils- impasse des Paillons- impasse des Tourterelles- impasse d'Orgas- impasse du Camps	<ul style="list-style-type: none">- impasse du Claous- impasse du Ferrou- impasse du Marché couvert- impasse du Quartier neuf- impasse Harlan- impasse Léon Blum- passage du Général De Gaulle- place Aristide Briand- place de la Cale- place de l'Hôpital- place des Arènes- place des Cordeliers- place du Luc- place St-Martin- quai de la Midouze- route de Condrette- route de Guitard- route de Junca- route de la Gare- route de l'Adour- route de Lesgraouillères- route de Loustaou- route de Mouneou	<ul style="list-style-type: none">- route de Pechucq- route de Pinchicoy- route de Plume- route de Ticon- route du Moulin d'Artigues- rue d'Albret- rue de Hibe- rue de l'Ancien Abattoir- rue de l'Industrie- rue des Chevreuils- rue des Gabarres- rue d'Orgas- rue du Chanoine Bordes- rue Dubroca-Depret- rue Duprat- rue Élie Lacroix- rue Jean Jaurès- rue Jean Labarsouque- rue Pouy-de-Gadon- rue Ste-Ursule- rue St-Vincent
---	---	---	--

Les voies départementales

<p>Voirie dépendant du Conseil général :</p> <ul style="list-style-type: none">- avenue de la Chalosse- avenue du Général Leclerc	<ul style="list-style-type: none">- avenue Léon Blum- cours St-Jacques- place Gambetta- route d'Audon	<ul style="list-style-type: none">- route de Goûts- route de Mugron- route de St-Sever- route du Stade	<ul style="list-style-type: none">- rue Chanzy- rue des Charpentiers- rue du Général De Gaulle- rue Victor Hugo
--	--	---	--

Les voies privées

<p>Voirie privée :</p> <ul style="list-style-type: none">- impasse Chanzy- impasse de Pélin	<ul style="list-style-type: none">- impasse des Maraîchers- impasse Magnolia- rue Bernard Cruzat	<ul style="list-style-type: none">- rue des Barcayems- rue des Bateliers- rue des Muletiers	<ul style="list-style-type: none">- rue des Résiniers- rue Dupuy
--	--	---	---

Investissements massifs pour la voirie : 300 000 euros

La commune a engagé un programme important de révision de sa voirie avec pas moins de 300 000 euros de budget pour 2009. Une première phase de travaux a été lancée en juin.

La qualité de la voirie représente un élément essentiel du confort quotidien. À l'échelle d'une commune comme Tartas, le chantier mobilise des investissements importants. Il est indispensable de programmer les travaux afin de répartir l'effort financier sur plusieurs budgets. L'état des lieux a révélé l'étendue du chantier et un effort très important a été décidé dès le budget 2009. Deux phases de travaux sont programmées. Une première va démarrer en septembre pour un montant de plus de 150 000 euros. En

tout, ce sont près de neuf kilomètres de voirie qui sont prévus pour cette année. Les chantiers lancés en juin concernent le programme 2008 qui n'avait pu être mis en œuvre (lire ci-contre). Une autre phase sera lancée à l'automne. Le total des opérations menées entre 2008 et 2009 auront ainsi concerné 40 % de la voirie communale. À cela s'ajoute l'intervention de la Communauté de Communes (1,5 Km de voiries dont la Rue des Glycines)



Programme 2008 : 135 515 euros

Le programme de travaux sur la voirie prévu en 2008 a dû être retardé en raison de travaux d'enfouissement menés par le Sydec, puis des conséquences de la tempête. Les chantiers pour un montant de 135 515,29 € ont pu démarrer finalement en juin. Ils concernent les voies suivantes : chemin de la Bretagne, route de Lesgraouillères, chemin de Berguit (photo ci-dessus avant travaux), chemin de la Prabente, chemin de Batby. L'ensemble représente 4,108 kilomètres.



Le chemin de la Prabente est au programme des chantiers de voirie



La route de Guitard sera rénovée dans le cadre du programme 2009

Les voies intercommunales

Voirie dépendant de la communauté de communes du Pays Tarusate :

- allée Jean Moulin
- chemin de Californie (125 ml depuis la route de Carcarès)
- chemin de Jacques
- chemin de la Prabente (308 ml depuis la rue Carnot)
- chemin de Lasvignes (26 ml depuis le chemin de Jacques)
- chemin de l'Escalot

- chemin d'Ous Pins
- chemin du Claous
- impasse des Chataigniers
- impasse des Primeveres
- impasse Houritiot
- impasse Lacay
- route de Bernadia
- route de Boussets
- route de Carcares
- route dite de Chrestian
- route de Coucouse
- route de la Fontaine
- route de la Taouzirole
- route de Marilanne
- route de Mariterre

- route de Pelin
- route de Pomiro
- route des Écureuils
- rue Carnot
- rue de la Piscine
- rue des Acacias
- rue des Alouettes
- rue des Bouvreuils
- rue des Bruyeres
- rue des Cigales
- rue des Genêts
- rue des Glycines
- rue des Lauriers
- rue des Lilas
- rue des Mimosas

- rue des Palombes
- rue des Pins
- rue des Rosiers
- rue des Tulipes
- rue des Violettes
- rue d'Orope
- rue du docteur Calmette
- rue du Muguet
- rue du Treuilh
- rue Jules Ferry
- rue Marie Gellibert
- voie parallèle à la 124 côté chem. de Jacques
- voie parallèle à la 124 côté Harlan

BERGES DE LA MIDOUZE Réparer les dégâts du passage de Klaus



David Marhein, technicien rivière du Sivu, est désormais dans le bâtiment des services techniques à Tartas.

Sur les berges de la Midouze, la tempête Klaus a fait aussi sentir ses effets. Le chantier de dégagement a été confié par le syndicat intercommunal chargé de la gestion de cet espace à une entreprise spécialisée. Le montant de l'opération se monte à 600 000 euros. Des arbres sont non seulement tombés sur le chemin de halage mais aussi en travers de la rivière entravant par endroits l'écoulement de l'eau.

Une première tranche de travaux allant de la piscine Sarraute à Mont-de-Marsan à la station d'épuration Jouanas à Saint-Pierre-du-Mont a été programmée en 2009. La deuxième tranche jusqu'à Tartas devrait être terminée en mars 2010.

David Marhein, technicien rivière et zones humides, a été embauché en mai dernier. À terme, son travail devrait dépasser le seul entretien pour évoluer vers un projet plus ambitieux permettant, notamment, de laisser se créer des zones humides un peu comme les barthes de l'Adour afin de laisser s'épancher les crues.

> L'action du Syndicat intercommunal des berges de la Midouze concerne les onze communes traversées par la rivière depuis Mt-de-Marsan jusqu'à Tartas. Suite aux dernières élections municipales, un nouveau président a été élu : Xavier Larrat. Alain Dehez et Stéphane Bruey représentent la commune de Tartas.

Une fleur de ville à la boutonnière

Tartas accroche sa première fleur à sa boutonnière au concours des Villes et villages fleuris. Une distinction qui renforce son image en matière de développement durable et de qualité d'accueil.

Depuis quelques mois, notre commune arbore la marque d'une reconnaissance officielle de la qualité de son environnement avec la première fleur attribué par le jury régional de fleurissement.

Le jury a noté dans son appréciation «la cohésion entre l'équipe municipale et les jardiniers à embellir le village». L'équipe des six agents des espaces verts emmenée par Max Gaillardet voit ainsi son travail reconnu officiellement. Ils entretiennent pas moins de 26,5 hectares.

Cette distinction, qui a été décernée en octobre dernier, est liée non seulement aux fleurs et plantations mais aussi aux actions menées en matière de développement durable. Les initiatives lancées dans les écoles par exemple sont prises



Des plantations entretenues, un élément positif pour l'image de la ville

en compte (lire ci-dessous). Un travail en profondeur qui sera renforcé dans les prochaines années.

Une évaluation des critères du développement durable au quotidien

Les critères retenus par le jury des Villes et villages fleuris ne se limitent pas au fleurissement de la commune. Il prend en compte un dossier complet qui doit présenter l'ensemble des efforts mobilisés pour prétendre à la distinction.

Le jury a apprécié le fleurissement qualifié «d'agréable» sur l'ensemble de la ville ainsi que les nombreuses plantations d'arbres d'alignement et l'utilisation des vivaces. De nombreux autres critères sont également évalués

concernant le développement durable et le cadre de vie. Le jury a ainsi remarqué la création d'un parking dédié au co-voiturage, l'utilisation de paillage sur les massifs ou la formation des agents à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Il a aussi pris également en compte les actions initiées comme le jardinage à l'école, les journées écocitoyennes au centre de loisirs, l'organisation du concours communautaire des maisons fleuries ou la distribution de composteurs.



Le mai enraciné pour l'avenir

Au lendemain de la tempête, les employés communaux n'étaient pas d'humeur à abattre un nouvel arbre. Pour suivre la tradition du mai, c'est un pin parasol avec ses racines qui a été choisi et planté devant le groupe scolaire Jules Ferry.



Plantation du pin parasol en présence des enfants.

Après la tempête Klaus de janvier dernier, l'équipe des agents communaux n'a pas voulu couper un arbre de plus pour suivre la tradition du mai.

Le pin parasol qui a été sélectionné avait donc toute sa tête mais aussi ses racines. Une espèce relativement rare sous nos latitudes qui a la particularité de mieux résister au vent.

Il a été remis symboliquement au maire en honneur aux élus et a été installé dans son pot devant la mairie.

Après un bref séjour devant l'hôtel de Ville, il a été planté devant le groupe scolaire Jules Ferry au cours d'une cérémonie à laquelle les enfants avaient été associés.

Une promesse pour l'avenir qualifiée de « symbole porteur d'espoir » par le maire devant les jeunes écoliers qui le verront grandir.



L'équipe des agents communaux qui a choisi le pin parasol réunie autour du maire.

Pratique...

Déchetterie : un jour d'ouverture en plus

Suite aux démarches de la commune, la déchetterie de Tartas, gérée par un Syndicat intercommunal (Sietom de Chalosse) propose un jour d'ouverture en plus (le vendredi) afin d'en faciliter l'accès aux usagers.

Voici les horaires en vigueur désormais : les lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Il est rappelé par ailleurs que l'accès est gratuit pour les particuliers. Pour les professionnels, l'apport de déchets banaux est limité en volume à 1 m³ de déchets triés par semaine.

Des collecteurs de textiles vont également être installés.

Collecte des déchets verts

> Pour le ramassage des déchets verts, il est nécessaire de s'inscrire en mairie pour bénéficier de ce service gratuit.

Le ramassage a lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Les branches doivent être en fagot de 1 m de long maximum, et les tontes et les feuilles dans des sacs.

Secours d'urgence et malaises cardiaques : 4 défibrillateurs installés

Quatre défibrillateurs vont être installés dans la commune afin de disposer de ces matériels qui permettent d'intervenir dans des délais très brefs auprès de personnes victimes de malaise cardiaque.

Ces équipements sont conçus pour être d'un usage très simple. Ils seront installés au stade, à la mairie, au gymnase (l'été à la piscine), au bâtiment administratif (en roulement avec Ous Pins)..

Nouvelle restauration pour les écoliers



Depuis mai dernier, les enfants de l'école Jules Ferry prennent leur repas dans une nouvelle salle jouxtant le collège. La création de cet équipement a été accompagnée d'une mise aux normes avec la suppression de la liaison chaude.

Recensement obligatoire dès 16 ans

> Un jeune doit obligatoirement se faire recenser en mairie entre le jour de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. L'année suivante, il sera convoqué à la JAPD (journée d'appel à la préparation à la défense) à l'issue de laquelle on lui remettra une attestation (demandée pour l'inscription au permis de conduire, et aux examens). L'inscription sur les listes électorales se fait d'office.

De jeunes acteurs de la démocratie



De gauche à droite : Maxime Roussy, Anne-Claire Sèze, Léonie Gourgues, Jean-François Broquères, Delphine Fargues, Camille Degos, Cécile Dubedout.

« C'est la première fois que vous allez voter. C'est un rite de passage dans l'âge adulte avec la remise officielle de votre carte électorale. (...) vous cessez d'être spectateur pour devenir acteur. Vous donnez votre avis, rien ne pourra se faire sans votre consentement. » Les jeunes qui ont participé à la cérémonie de remise du « livret du citoyen » et de leur carte d'électeur, le 23 mai dernier,

ont pu prendre toute la mesure de l'enjeu démocratique. « Vous avez le droit de vote et le devoir de voter » leur a encore expliqué le maire, faisant largement appel à leur conscience civique. Nul doute que les jeunes invités ont fait bon usage de leur nouvelle carte d'électeur avec les Européennes qui se sont déroulées quelques jours plus tard.

Le RSA remplace le RMI

Le RSA, qui est entré en vigueur le 1er juin, remplace désormais les minima sociaux qu'étaient le RMI (Revenu minimum d'insertion) et l'API (allocation de parent isolé).

Pour les personnes qui percevaient déjà le RMI, il s'agira juste d'un changement de dispositif. Ils n'ont aucune démarche à faire. Pour les personnes qui travaillent avec un niveau très faible de revenus, il doit constituer un complément de ressources. Il est en effet possible, dans la limite d'un certain seuil, de

cumuler salaire et revenu de solidarité. Le RSA est calculé en fonction de la composition familiale du foyer et des ressources. Si vous pensez que votre situation entre dans ce cadre, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des travailleurs sociaux du Centre d'action sociale (communal ou intercommunal) ou à vous connecter sur les sites www.rsa.gouv.fr, www.caf.fr, www.msa.fr, ou encore appelant le 3939.

Le Conseil général, qui assurait le suivi du RMI, a pris le relais sur le RSA.

Où s'informer ?

> Un accueil spécifique (sur rendez-vous) a été créé au Centre médico-social, 4 rue de la Piscine, le mercredi de 10h à 12h et le vendredi de 13h30 à 15h30. (Tél. 05 58 73 54 33).

> CIAS (Centre intercommunal d'action sociale). 151 place Gambetta. Tél. 05 58 73 39 96

> CCAS (Centre communal d'action sociale). Mairie de Tartas. Tél. 05 58 73 39 68

Covoiturage + bus : le ticket gagnant

Depuis mars dernier, le Conseil général des Landes a mis en place une navette nommée « Express » qui vous permet de vous rendre à Dax et à Mont de Marsan pour seulement 2€ par trajet maximum. Les arrêts sont les suivants : gare de Dax, rond-point de covoiturage Saint-Vincent-de-Paul, parking covoiturage Bégaar (Tartas), arènes de Mont-de-Marsan, gare de Mont-de-Marsan.

Les horaires

Ils ont été étudiés pour s'adapter au mieux aux horaires de bureaux.

Les tarifs

Il y a 3 possibilités de tarifs.

Vous souhaitez prendre la ligne Express occasionnellement, le trajet vous coûtera 2€.

Vous souhaitez le prendre de temps en temps, vous avez la possibilité de prendre la carte 10 trajets pour 15€.

Enfin, vous souhaitez l'utiliser quotidiennement, la carte mensuelle est celle qu'il vous faut. Elle vous coûtera 40€ pour le mois.

Pour vous procurer les titres d'abonnement, vous devez vous rendre dans une



L'arrêt de l'Express est situé au parking de covoiturage à Bégaar.

agence commerciale RDTL à Mont de Marsan ou à Dax. Les billets à l'unité sont en vente dans le véhicule. Sachez aussi qu'à partir du moment où vous achetez un titre de transport pour la ligne Express, vous avez la possibilité de prendre le TUM ou l'URBUS pour vous déplacer sans repayer de titre de transport.

> Pour tout renseignement complémentaire contactez la RDTL au 05 58 05 66 00 ou rendez-vous sur www.rdtl.fr.

RAPIDE - PRATIQUE - ÉCONOMIQUE						
LIGNE EXPRESS DAX ► MONT-DE-MARSAN						
JOURS DE FONCTIONNEMENT	DU LUNDI AU VENDREDI (SAUF JOURS FÉRIÉS)					
Dax gare routière quai n° 1	6:45	7:45	12:30	13:30	17:30	18:30
St-Vincent-de-Paul - Parking covoiturage	6:50	7:50	12:35	13:35	17:35	18:35
Tartas - Parking covoiturage rond-point de Bégaar	7:05	8:05	12:50	13:50	17:50	18:50
Mont-de-Marsan - Jean Rostaud / Arènes	7:30	8:30	13:15	14:15	18:15	19:15
Mont-de-Marsan gare SNCF	7:35	8:35	13:20	14:20	18:20	19:20

LIGNE EXPRESS MONT-DE-MARSAN ► DAX						
JOURS DE FONCTIONNEMENT	DU LUNDI AU VENDREDI (SAUF JOURS FÉRIÉS)					
Mont-de-Marsan gare SNCF	6:40	7:40	12:20	13:20	17:35	18:25
Mont-de-Marsan - Jean Rostaud / Arènes	6:45	7:45	12:25	13:25	17:40	18:30
Tartas - Parking covoiturage rond-point de Bégaar	7:10	8:10	12:50	13:50	18:05	18:55
St-Vincent-de-Paul - Parking covoiturage	7:25	8:25	13:05	14:05	18:20	19:10
Dax gare routière quai n° 1	7:35	8:35	13:10	14:10	18:25	19:15

Une fête pour les mamans de 2008



La réception en l'honneur des mamans de l'année 2008 a eu lieu le samedi 6 juin dans la salle du conseil. Une dizaine d'entre elles sur les 31 naissances recensées en mairie, avaient répondu à l'invitation des élus. Outre la remise d'un diplôme, une rose et une corbeille de produits d'hygiène leur ont été offerts.

Repas des anciens



Le repas des anciens de la commune a été de nouveau l'occasion d'un moment convivial qui a réuni 350 personnes le samedi 25 octobre dernier. Parmi celles-ci, ont été honorées : Marie Dupérier, 101 ans, la doyenne de l'assemblée, ainsi que Christiane Antor 74 ans et Thérèse Chenu 70 ans, dont c'était l'anniversaire.

Nouvel hébergement au District de Football



Le centre d'accueil du District de football

Le centre d'hébergement collectif rattaché au District des Landes de football a été inauguré. D'une capacité d'accueil de 50 personnes, il représente un nouvel atout, en particulier pour l'activité touristique de Tartas.

La saison à la piscine

Voici les dates et horaires d'ouverture au public de la piscine pour la saison 2009. Du samedi 6 juin 2009 au jeudi 2 juillet 2009 : le samedi et le dimanche, de 15 h à 19 h.

Du vendredi 3 juillet 2009 au lundi 31 août 2009 :

- lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi : de 11 h à 13 h et de 15 h à 19 h.
- dimanche de 15 h à 19 h.

Fermeture hebdomadaire : le mardi

Exceptionnellement, la piscine sera fermée le lundi 13 juillet 2009 (fêtes locales).

Salle polyvalente gratuite pour les associations

Afin de soutenir la vie associative, la municipalité a décidé de la gratuité de la salle polyvalente pour les associations tarusates qui en font la demande. Afin de prévoir le planning d'occupation, il est, bien sûr, nécessaire de prendre contact avec la mairie suffisamment à l'avance.

Découverte des sports pour tous les enfants

La mairie mettra en place une école multisports pour les enfants à partir de la rentrée prochaine. L'objectif est de permettre aux petits de découvrir différents sports sans leur imposer un choix immédiat de discipline. Il s'agit donc d'abord d'un éveil et d'une approche ludique du sport. L'animateur sportif de la commune, Marc Salabartan, sera chargé d'animer les séances. Une quarantaine d'enfants pourront être accueillis tout au long de l'année répartis par groupes d'une dizaine, chaque groupe ayant une activité d'initiation par semaine. Une information complète sera diffusée à la rentrée pour les horaires et inscriptions qui concerneront les enfants nés en 2003 et 2004.

Les emprunteurs de livres sont les bienvenus

La bibliothèque municipale est un service public ouvert à tous qui permet à chacun de trouver un choix de livres pour se divertir, s'amuser, s'informer, se cultiver pour passer un moment agréable ! Elle bénéficie du soutien d'une équipe de bénévoles qui lui permet d'offrir à tous d'y trouver un objet d'intérêt. Bébé, enfant, adolescent, adulte, retraité... il y en a réellement pour tout le monde.

En 2001 : la bibliothèque comptait 20 enfants et 45 adultes. Elle est, depuis, en constante progression puisqu'en 2008 elle comptait 125 adultes et 167 enfants !

Animations au programme

Tout au long de l'année, plusieurs animations ou opérations exceptionnelles sont proposées :

- des spectacles et expositions pour les scolaires (opération Itinéraire des Mots Bis avec la Médiathèque départementale des Landes)
- de nombreuses animations pour les élèves des écoles (avec notamment le Prix des Incorruptibles), pour les enfants du centre de loisirs ainsi que les pitchouns de la crèche.
- des expositions et des malles d'ouvrages sur des sujets divers pour enfants et adultes (les dernières en date : les sorcières, le roman policier pour enfant, la guerre 1914-1918).



La bibliothèque, un lieu convivial.

Conditions de prêt

Maximum 3 livres empruntés par lecteur, pour 3 semaines maximum.
3 € / an pour les plus de 16 ans.
Gratuit pour les moins de 16 ans.
Consultation gratuite sur place. Ouvert à tous.

Bibliothèque municipale

94 rue d'Orope à Tartas
(en face des Pompiers)

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 15 h - 17 h

Mercredi : 10 h - 12 h + 15 h - 17 h

Samedi : 10 h - 12 h

été 2009



> 27 juin
**Représentation
théâtrale (FJEP Théâtre)**

Salle de cinéma, 20h30

> 28 juin
**Concours
de saut d'obstacles**

CSO Amateurs et clubs
Centre équestre Ous Pins

> 1^{er} juillet au 2 septembre
**Visite de l'église
Saint-Jacques**

Visite libre
ou guidée
tous les
mercredis
de 14h
à 16 h.
(Gratuit)



> 2 et 3 juillet
**Concours
jeunes chevaux**

Centre équestre Ous Pins

> 4 juillet
Gala de danse

Salle polyvalente

> 10 au 14 juillet
**Fêtes de
Tartas**

Cette année en-
core pour les fêtes,
l'abrivado permettra
à tous les habitants de
Tartas de participer à un
moment convivial.



> 31 juillet - 1^{er} août
Fest'Afrik

organisé par l'association Militinérèves
Diverses animations gratuites, stages
de danse et percussions mandingues.
Village associatif, conférences, jeux
coopératifs, expositions, concerts.
Plan d'eau Ous Pins

> 1^{er} août
Braderie-vidé grenier

organisé par Tartas+

> 8 et 9 août
**Fête
des Bikers**

Rassemblement
de motos organisé par
AMC 40
Allées Marines



> 19 août
**Journée
Tourisme
en espace
rural**

« Le bien vivre : une
affaire de culture »

Tartas-Begaar

Rendez-vous à l'office de Tourisme,
place Gambetta à 9h30

> 6 septembre
Exposition féline

Salle polyvalente

> 11 au 14 septembre
Fêtes de la Taouziolle

> 17 au 20 septembre
Fêtes du Luc

> 25 septembre
**Collecte
de sang**

de 16h à 19h30
Salle polyvalente

EN SAVOIR +
Centre d'animation 05 58 73 39 98
Office de Tourisme du Pays Tarusate
05 58 73 39 98

Une forte participation aux réunions de quartiers

Les réunions de quartiers permettent aux élus d'expliquer leur action et à tous les citoyens de faire des propositions pour améliorer l'action commune.



Près de 600 personnes sont venues l'an dernier aux réunions de quartiers organisées par les élus municipaux. L'objectif est non seulement de pouvoir expliquer en direct aux habitants les choix et le travail effectués par l'équipe municipale ; mais aussi de recueillir les avis et les propositions permettant d'améliorer l'action au service de la commune. Cette forte participation a

constitué un encouragement pour les élus qui ont pu constater l'intérêt d'une large part de la population pour la gestion des affaires publiques.

Les personnes qui ont participé à ces réunions se sont montrées satisfaites d'avoir pu s'exprimer et leurs remarques ont souvent pu être prises en compte. Des problèmes de voirie ont ainsi été recensés, d'amélioration du cadre de vie

(ouverture de la déchetterie un jour de plus, installation de range-vélos), ...

L'exercice se renouvelle cette année avec une série de réunions dont nous publions le calendrier complet ci-dessous. Rappelons que des secteurs ont été définis afin de faciliter l'organisation. La carte, qui a été publiée l'an dernier, peut être consultée en mairie.

Calendrier 2009

Une deuxième série de réunions a commencé dans les quartiers le 23 juin. Voici le calendrier complet de ces réunions (qui débutent à 19 h) :

> Mardi 23 juin

Ville Basse 2 (secteurs Allées Marines-Route de Dax) aux arènes.

> Mercredi 24 juin

Ville Haute 4 (Bretagne-Escalot), Piscine municipale. (salle polyvalente en cas de pluie).

> Jeudi 25 juin

Zone rurale 6 (Sud route de Saint-Sever), la Taouziolle (salle de cinéma en cas de pluie).

> Mardi 30 juin

Ville Haute 3 (église-Layère-St-Paul Balente-

Péhuq) au bâtiment technique, chemin de Saint-Jacques (salle polyvalente en cas de pluie).

> Mercredi 1^{er} juillet

Ville Basse 1 (Peillic-Pelletrin-Hibé-rue d'Orope), à la grande Pelletrin.

> Jeudi 2 juillet

Zone rurale 5 (nord route de Saint-Sever) au centre des Tabacs, route de Mariterre.